

de concert avec un autre comité établi par l'Association médicale canadienne à la suite de l'initiative prise par le duc d'Édimbourg. On espère établir un programme, recommander un projet ou une ligne de conduite comportant la collaboration des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en vue de l'adoption de mesures gouvernementales appropriées.

Permettez-moi de signaler, en terminant, que ce problème a été étudié lors de la réunion d'octobre dernier du Conseil fédéral d'hygiène et qu'il continue d'être à l'ordre du jour des réunions subséquentes du Conseil, qui groupe les sous-ministres provinciaux de la Santé pour l'étude de problèmes d'intérêt commun.

Le PRÉSIDENT: Docteur Charron désirez-vous ajouter des observations à ce sujet?

Le docteur K. C. CHARRON (*chef de la Direction des services d'hygiène*): Monsieur le président, comme l'a dit M. Davidson, il est très difficile, étant donné les renseignements que nous possédons à l'heure actuelle, d'évaluer ce qui serait censé être le degré optimum à atteindre en ce qui concerne l'aptitude physique, et en ce qui a trait à la santé et au bien-être. Il faut tenir compte de plusieurs circonstances diverses et il est difficile d'affirmer que le niveau d'aptitude physique exigé d'une personne qui s'enrôle dans les services armés ou qui s'adonne à un domaine particulier de l'athlétisme est nécessairement le niveau optimum d'aptitude physique exigé de l'ensemble de la population.

Comme l'a dit M. Davidson, cette question a été étudiée par la Direction des services d'hygiène du ministère au cours des deux dernières années, et nous essayons de déterminer plus précisément les niveaux d'aptitude physique qui devraient être envisagés du point de vue de la santé.

A cet égard, le Comité travaille étroitement avec l'Association médicale canadienne, au sein de laquelle existe un comité comparable, et nous travaillons très étroitement avec les professeurs de physiologie et d'autres sciences dans les universités pour voir si on ne pourrait pas aborder l'ensemble de ce problème de façon plus réaliste.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations, monsieur Grafftey?

M. GRAFFTEY: Non, monsieur le président. Je voudrais seulement remercier le préopinant d'avoir répondu de manière si approfondie à ma question.

M. CAMPBELL (*Lambton-Kent*): Monsieur le président, si je dois poser une question, j'aimerais demander si, à votre avis, il importe qu'on étudie de nouveau ce problème et qu'on promulgue de nouveau la loi qui a déjà existé à cet égard. J'ai préconisé fortement durant plusieurs années l'aptitude physique: non seulement je la recommande, mais j'en suis un adepte fervent. A mon avis, il n'y a pas de chose plus importante au monde que l'aptitude physique et, si on n'a pas appliqué la loi qui a déjà existé à cet égard, on devrait prendre certaines mesures en vue de stimuler l'intérêt à ce sujet. Je pense que nous rendrions de cette façon le plus grand service que nous pourrions rendre aux habitants de notre pays.

M. MONTEITH (*Perth*): Si vous me permettez de répondre à la question de M. Campbell, je ne pense pas que la loi sur l'aptitude physique nationale qui a alors été adoptée résoudrait le problème. Je n'affirme pas qu'on ne peut pas le résoudre et, comme le D^r Charron et M. Davidson l'ont signalé, il y a à l'heure actuelle un comité du ministère qui étudie cette question de concert avec un comité de l'Association médicale canadienne. Vous vous rappelez sans doute que l'Ontario a établi un Comité pour étudier ce problème. Nous portons beaucoup d'intérêt à cette initiative. Nous savons que ces problèmes existent et nous apportons toute notre attention à les résoudre. Je crois qu'il est évident que la loi adoptée à cette époque n'est pas la solution